

## COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

### CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

Date de convocation : 12 septembre 2015

Membres en exercice 15  
Membres présents 11

Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Marc DUCLOS, Charlotte FLEURY-GOUVERNEUR, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Olivier LEROUX, Pascal NAUDIN, Jocelyne ROUILLARD et Philippe RUMINY formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Marc CALLENS (pouvoir à Francis DEBREY), Nadine LECOMTE (sans pouvoir), Justine MOIGNET (sans pouvoir) et Nicola SIMPSON (sans pouvoir).

Membres votants 11  
Membres représentés 1

Présidence : Francis DEBREY  
Secrétaire : Astrid CONSTANTIN

### OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DU CIMETIERE

Par délibération du 19 septembre 2014, le conseil municipal a adopté la nouvelle tarification des concessions et prestations dans le cimetière communal, applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, révisable chaque année par délibération du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal d'annuler la délibération du 19 septembre 2014 fixant les tarifs applicables dans le cimetière communal, et d'approuver la nouvelle tarification applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour l'ensemble du cimetière communal, extension et partie ancienne, augmentant de 2 % les tarifs des prestations et concessions précédents.

D'autre part, il apparaît nécessaire de créer une tarification pour les sépultures d'enfant dans caveau ou en pleine terre. Aussi, il est proposé que cette tarification soit identique à celles adoptées par ailleurs.

CONCESSIONS	DUREE 15 ANS	DUREE 30 ANS
Concession temporaire de 3,36 m <sup>2</sup> (1,40 m x 2,40 m) pour inhumation en pleine terre	159,19 €	318,37 €
Concession temporaire de 3,36 m <sup>2</sup> (1,40 m x 2,40 m) dans caveau 2 places	159,19 €* + 1 591,82 €	318,37 €* + 1 591,82 €
Concession temporaire pour caveau ou inhumation en pleine terre d'un enfant	159,19 €	318,37 €

Concession temporaire dans case du columbarium	159,19 €* + 604,89 €	318,37 €* + 604,89 €
Concession temporaire dans caverne	159,19 €* + 445,71 €	318,37 €* + 445,71 €
Renouvellement de concession	159,19 €	318,37 €

\* : part de la concession

PRESTATIONS DIVERSES	
Dispersion de cendres au jardin du souvenir	53,06 €
Fourniture et pose d'une plaque sur la stèle du jardin du souvenir	coût réel + 31,84 € de frais de gestion
Travaux de gravure sur case du columbarium ou sur caverne	coût réel + 31,84 € de frais de gestion
Taxe de superposition pour corps, boîte à ossements ou urne supplémentaire	159,19 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération du 19 septembre 2014 fixant les tarifs applicables dans le cimetière communal, et d'approuver la nouvelle tarification applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE.**